

La Commission nationale de la certification professionnelle et le RNCP

La Commission nationale de la certification professionnelle est composée de membres des ministères et de représentants du monde économique et social

- Elle établit et actualise le Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), veille au renouvellement et à la création de certifications adaptées.
- Elle émet des recommandations aux institutions délivrant ces certifications.
- Elle signale les correspondances et les passerelles entre certifications, y compris européennes.
- Elle veille à la qualité de l'information en direction des personnes et entreprises.

Le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

- **Objet du RNCP : lisibilité, cohérence, valeur nationale**
 - Il permet une meilleure information des candidats et entreprises
 - Il permet le classement des titres et diplômes par domaine et par niveau
 - Il est accessible via internet exclusivement
 - Il favorise l'accès à la VAE

Le Répertoire national des certifications professionnelles

- **Deux modalités d'enregistrement**
 - De droit pour les certifications d'Etat créées après avis d'instances consultatives paritaires
 - Après instruction de la Commission nationale de la certification professionnelle, pour les autres
- **Révision tous les cinq ans**

Conditions pour qu'une certification soit accessible par la VAE

- **Objet : lisibilité, cohérence, valeur nationale**
 - Ecriture de référentiels, outils principaux de la VAE : référentiels métiers/compétences et référentiels d'évaluation
 - Organisation en unités
 - Organisation des procédures (candidature, recevabilité..)
 - Constitution du dossier de candidature
 - Préparation et formation :
 - des équipes d'accompagnement
 - des jurys

Pourront ainsi être obtenus par la VAE

- Les diplômes ou titres professionnels délivrés par l'Etat : diplôme d'Etat, nationaux, titres professionnels
- Les diplômes délivrés au nom de l'Etat par un établissement d'enseignement supérieur : diplômes et titres d'ingénieurs, diplôme des Ecoles supérieures de commerce
- Les titres d'organismes consulaires, d'organismes publics ou privés
- Les Certificats de qualification professionnelle (CQP) délivrés par les branches professionnelles